



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :
14

Conseillers absents :
5

Dont 5 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-trois**, le cinq du mois d'avril,

S'est réuni à 19 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLen, maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLen Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – LOCATELLI Marie-Christine 2° adjoint - SAUZE Jean 3° adjoint - Nathalie BARRAUD 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René - PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle – GSTALDER Emilie -

Absents excusés avec pouvoir :

FRITHMANN Jean-Charles cm – donne pouvoir à Charles WEHRLen - SPERISSEN Alain cm – donne pouvoir à Cyrille AST - DUMOULIN Thierry cm – donne pouvoir à Marie-Christine LOCATELLI - HILDENBRAND Bastien cm – donne pouvoir à Marilyne HORNY – MULLER Gaëtan cm – donne pouvoir à Emilie GSTALDER -

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2023-20 : Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur Charles WEHRLen Maire, informe le Conseil Municipal d'une sollicitation pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la part des :

- **Œuvres sociales G.A.S. 68** pour 15 agents de la collectivité qui adhèrent en 2023. La cotisation annuelle de chaque agent est de 35.- €. La subvention sollicitée est à hauteur de 90.- € par agent, soit 1 350.-€ ;

Sur proposition du Maire,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et, à l'**unanimité**,

APPROUVE le vote de la subvention suivante :

- 1 350.-€ au **GAS 68** pour les œuvres sociales des agents de la commune.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLen